

P.V. n° 20 – consultation électronique

Président : M. LEYGE.

Présents : MM. BATTOU – BOUDET – LAGARDE – NARBATE – OYHAMBERRY - REPENTIN – ROUGER – SICOT – SISSAOUI.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

Examen du courriel du S.U. AGENAIS

Rencontre de Régional 2 : S.U. AGENAIS / U.S. LORMONT du 05 avril 2025

La Commission,

- Considérant la réception par courriel, le 26/03/2025 à 14h16, d'une **demande de report du match de Régional 2 : S.U. Agenais / U.S. Lormont (du 05/04/2025 à 19h00) au samedi 10/05/2025 à 19h00** avec l'accord des deux clubs. Le motif évoqué pour cette demande est : "Évènement club et ville d'Agen sur site avec seniors 1, seniors 2 et vétérans".
- Considérant un courriel du service Compétitions, du 26/03/2025 à 14h30, demandant un document officiel de la Mairie et du club d'Agen pour cette manifestation.
- Considérant la réception d'un courriel, le 28/03/2025 à 13h03, du S.U. Agenais confirmant que "de nombreux licenciés adultes de notre club, dirigeants et joueurs, sont mobilisés, dans le cadre de la fête de carnaval du marché couvert et des assos organisée par la ville. Nous avons demandé la transmission d'un courrier officiel par cette dernière."
- Considérant la réception d'un courriel, le 31/03/2025 à 18h11, du S.U. Agenais confirmant que "nos joueurs seniors et dirigeants seront mobilisés dans le cadre d'un évènement important organisé par notre partenaire Prune média en partenariat avec la ville d'Agen. Ce bal marché nocturne du marché couvert d'Agen a lieu le samedi 5 avril de 20h à minuit comme pourront en attester si cela est nécessaire les actualités de la presse locale et régionale ainsi que les supports d'information de la ville d'Agen (site Internet et réseaux sociaux)."
- Considérant un courriel du service Compétitions, du 01/04/2025 à 09h20, indiquant l'absence du document de la Mairie et que cette rencontre peut être décalée au dimanche 06/04/2025 à 15h00 et qu'en cas d'accord de la commission pour un report de cette rencontre, celle-ci ne pourrait avoir lieu que le 19/04/2025 et pas au 10/05/2025 qui est la dernière date de rattrapage disponible.
- Considérant l'article 17.2 des RG de la LFNA : " 2/ Toute demande de report d'une rencontre à une date ultérieure sera soumise à l'appréciation de la Commission qui pourra accepter cette demande en estimant le caractère insurmontable poussant le club à demander ce report."
- Considérant le motif de demande de report évoqué ci-dessus, n'entrant pas dans ces dispositions insurmontables.
- Considérant l'absence de solution à court terme proposée par les deux clubs (avancement ou au dimanche 06/04/2025).

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 1^{ER} AVRIL 2025

PAGE 2/2

Par ces motifs, et devant les réponses unanimes des membres de la C.R. consultés, **décide du maintien de cette rencontre R2 citée ci-dessus au samedi 05 avril 2025 à 19h00 sur les installations d'Agen en raison du caractère de cette demande jugé comme non-insurmontable.**

La Commission rappelle qu'il possible pour les deux clubs (si accord mutuel) de programmer cette rencontre au vendredi 05/04/2025 en soirée, au samedi 05/4/2025 dans l'après-midi ou au dimanche 06/04/2025 à 15h00.

Prochaine réunion à déterminer

Le Président,
Marc LEYGE



Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

